

RCS : CRETEIL Code greffe : 9401

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de CRETEIL atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2008 B 00513 Numéro SIREN : 502 266 968 Nom ou dénomination : AS2R
--

Ce dépôt a été enregistré le 17/05/2019 sous le numéro de dépôt 5099

088 513

DÉPÔT AU GREFFE DU
TRIBUNAL DE COMMERCE DE CRETEIL

LE 17 MAI 2019

SOUS LE N° 5099

SERENITY EXPERTISE

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS CLOS LE 30 SEPTEMBRE 2018**

Adresse : 20 domaine du guichet 91810 VERT LE GRAND • Téléphone : 06 31 92 91 59

E-mail : s.gonthier@serenity-expertise.com

Société inscrite auprès de l'Ordre des experts comptables et de la Compagnie régionale des commissaires aux comptes
Région Paris Ile de France - SARL unipersonnelle au capital de 1 000 Euro - SIRET 808720056 00015 RES EVRY - APE 6920Z - FR 60 808720056

SG



SERENITY EXPERTISE

AS2R SAS

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 30 Septembre 2018

Aux Associés,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société par actions simplifiée AS2R relatifs à l'exercice clos le 30 Septembre 2018, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} Janvier 2017 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.



SERENITY EXPERTISE

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société par actions simplifiée..

Une description plus détaillée de nos responsabilités de Commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels figure dans l'annexe du présent rapport et en fait partie intégrante.

Fait à Vert le Grand

Le 29/08/19

LE COMMISSAIRE AUX COMPTES

Sébastien GONTHIER



Pour la société SERENITY EXPERTISE

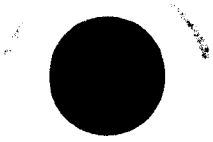
Commissaire aux comptes

Membre de la Compagnie Régionale de Paris

01 39 20 73 31 - 20 domaine du guichet 91810 VERT LE GRAND • Téléphone 06 31 92 91 59

E-mail : s.gonthier@serenity-expertise.com

Société inscrite auprès de l'Ordre des experts comptables et de la Compagnie régionale des commissaires aux comptes
Région Paris Ile de France - SARL unipersonnelle au capital de 1 000 Euros - SIRET 808720056 00015 RCS EVRY - APE 6920Z - FR 50 808720056



SERENITY EXPERTISE

ANNEXE au RAPPORT sur les COMPTES ANNUELS clos le 30 Septembre 2018

DESCRIPTION DETAILLEE des RESPONSABILITES du COMMISSAIRE aux COMPTES

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.



Serenity Expertise - 20 domaine du guichet 91810 VERT LE GRAND • Téléphone : 06 31 92 91 59

E-mail : s.gonthier@serenity-expertise.com

Société inscrite auprès de l'Ordre des experts comptables et de la Compagnie régionale des commissaires aux comptes
Région Paris Ile de France - SARL unipersonnelle au capital de 1 000 euros - SIRET 808720056 00015 RCS EVRY - APE 6920Z - FR 60 808720056

BILAN ACTIF

ACTIF		Exercice N 30/09/2018 12			Exercice N-1 30/09/2017 12	Ecart N / N-1	
		Brut	Amortissements et dépréciations (à déduire)	Net	Net	Euros	%
	Capital souscrit non appelé (I)						
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles						
	Frais d'établissement	1 455	1 455				
	Frais de développement						
	Concessions, brevets et droits similaires						
	Fonds commercial (1)						
	Autres immobilisations incorporelles	1 200	209	991		991	
	Avances et acomptes						
	Immobilisations corporelles						
	Terrains						
	Constructions						
	Installations techniques, matériel et outillage	281 438	145 341	136 097	97 579	38 518	39.47
	Autres immobilisations corporelles	56 527	43 837	12 690	22 351	-9 660	-43.22
	Immobilisations en cours						
	Avances et acomptes						
	Immobilisations financières (2)						
	Participations mises en équivalence						
	Autres participations						
	Créances rattachées à des participations						
	Autres titres immobilisés						
	Prêts	3 000		3 000	500	2 500	500.00
	Autres immobilisations financières						
Total II		343 620	190 842	152 778	120 429	32 349	26.86
ACTIF CIRCULANT	Stocks et en cours						
	Matières premières, approvisionnements	14 925		14 925	18 000	-3 075	-17.08
	En-cours de production de biens	10 500		10 500	9 000	1 500	16.67
	En-cours de production de services						
	Produits intermédiaires et finis						
	Marchandises						
	Avances et acomptes versés sur commandes						
	Créances (3)						
	Clients et comptes rattachés	1 156 362	360 365	795 997	519 168	276 829	53.32
	Autres créances	127 412		127 412	64 130	63 282	98.68
	Capital souscrit - appelé, non versé						
	Valeurs mobilières de placement						
Comptes de Régularisation	Disponibilités	219 844		219 844	603 051	-383 207	-63.54
	Charges constatées d'avance (3)	14 775		14 775	4 621	10 154	219.73
	Total III	1 543 818	360 365	1 183 453	1 217 970	-34 518	-2.83
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)						
	Primes de remboursement des obligations (V)						
	Ecart de conversion actif (VI)						
TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V+VI)		1 887 438	551 207	1 336 231	1 338 400	-2 169	-0.16

(1) Dont droit au hail
(2) Dont à moins d'un an
(3) Dont à plus d'un an

BILAN PASSIF

PASSIF		Exercice N 30/09/2018	12	Exercice N-1 30/09/2017	12	Ecart N / N-1	
		Euros					%
CAPITAUX PROPRES	Capital (Dont versé : 250 200) Primes d'émission, de fusion, d'apport Ecart de réévaluation	250 200		250 200			
	Réserves						
	Réserve légale	25 020		25 020			
	Réserves statutaires ou contractuelles						
	Réserves réglementées						
	Autres réserves	205 981		123 689		82 292	66.53
	Report à nouveau						
	Résultat de l'exercice (Bénéfice ou perte)	102 390		142 292		-39 901	-28.04
	Subventions d'investissement Provisions réglementées						
	Total I	583 591		541 201		42 390	7.83
AUTRES FONDS PROPRES	Produit des émissions de titres participatifs Avances conditionnées						
	Total II						
PROVISIONS	Provisions pour risques Provisions pour charges Total III						
DETTES (I)	Dettes financières						
	Emprunts obligataires convertibles						
	Autres emprunts obligataires						
	Emprunts auprès d'établissements de crédit						
	Concours bancaires courants	76		84		-8	-9.47
	Emprunts et dettes financières diverses	18 169		14 431		3 738	25.90
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours						
	Dettes d'exploitation						
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	507 088		528 122		-21 034	-3.98
	Dettes fiscales et sociales	214 484		240 396		-25 912	-10.78
Comptes de Régularisation	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés Autres dettes	12 824		14 167		-1 343	-9.48
	Produits constatés d'avance (I)						
	Total IV	752 640		797 199		-44 559	-5.59
	Ecart de conversion passif (V)						
	TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V)	1 336 231		1 338 400		-2 169	-0.16

(I) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an

752 640 797 199

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N 30/09/2018 12			Exercice N-1 30/09/2017 12		Ecart N / N-1	
	France	Exportation	Total			Euros	%
Produits d'exploitation (1)							
Ventes de marchandises							
Production vendue de biens							
Production vendue de services	2 015 604		2 015 604	2 248 673		-233 069	-10.36
Chiffre d'affaires NET	2 015 604		2 015 604	2 248 673		-233 069	-10.36
Production stockée			1 500	2 000		-500	-25.00
Production immobilisée							
Subventions d'exploitation							
Reprises sur dépréciations, provisions (et amortissements), transferts de charges			71 808	72 393		-585	-0.81
Autres produits							
Total des Produits d'exploitation (I)			2 088 912	2 323 066		-234 154	-10.08
Charges d'exploitation (2)							
Achats de marchandises							
Variation de stock (marchandises)							
Achats de matières premières et autres approvisionnements			321 471	355 012		-33 541	-9.45
Variation de stock (matières premières et autres approvisionnements)			3 075	-3 115		6 190	198.72
Autres achats et charges externes *			1 232 735	1 374 714		-141 978	-10.33
Impôts, taxes et versements assimilés			12 153	11 385		768	6.75
Salaires et traitements			178 549	168 664		9 886	5.86
Charges sociales			71 010	66 208		4 802	7.25
Dotations aux amortissements et dépréciations							
Sur immobilisations : dotations aux amortissements			58 656	41 092		17 564	42.74
Sur immobilisations : dotations aux dépréciations							
Sur actif circulant : dotations aux dépréciations			87 991	116 441		-28 450	-24.43
Dotations aux provisions							
Autres charges							
Total des Charges d'exploitation (II)			1 965 641	2 130 401		-164 760	-7.73
1 - Résultat d'exploitation (I-II)			123 271	192 666		-69 394	-36.02
Quotes-parts de Résultat sur opération faites en commun							
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)							
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)							

(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs
(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs

16 412 11 570
7 658 2 561

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N		Exercice N-1		Ecart N / N-1	
	30/09/2018	12	30/09/2017	12	Euros	%
Produits financiers						
Produits financiers de participations (3)						
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (3)						
Autres intérêts et produits assimilés (3)						
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges						
Différences positives de change						
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement						
Total V						
Charges financières						
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions						
Intérêts et charges assimilées (4)						
Différences négatives de change						
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement						
Total VI						
2. Résultat financier (V-VI)						
3. Résultat courant avant impôts (I-II+III-IV+V-VI)	123 271		192 666		-69 394	-36.02
Produits exceptionnels						
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	22 863		12 060		10 803	89.57
Produits exceptionnels sur opérations en capital	3 300				3 300	
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges						
Total VII	26 163		12 060		14 103	116.93
Charges exceptionnelles						
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	8 974		6 915		2 059	29.77
Charges exceptionnelles sur opérations en capital	906				906	
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions						
Total VIII	9 880		6 915		2 965	42.87
4. Résultat exceptionnel (VII-VIII)	16 283		5 145		11 138	216.47
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)						
Impôts sur les bénéfices (X)	37 164		55 519		-18 355	-33.06
Total des produits (I+III+V+VII)	2 115 075		2 335 126		-220 051	-9.42
Total des charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)	2 012 685		2 192 835		-180 150	-8.22
5. Bénéfice ou perte (total des produits - total des charges)	102 390		142 292		-39 901	-28.04

* Y compris : Redevance de credit bail mobilier
Redevance de crédit bail immobilier
(3) Dont produits concernant les entreprises liées
(4) Dont intérêts concernant les entreprises liées

AS2R
118 AVENUE BEAUREPAIRE
94100 ST MAUR DES FOSSES

ANNEXE DU 01/10/2017 AU 30/09/2018

SERENITY EXPERTISE SARL
20, domaine du Guichet
91810 VERT LE GRAND
s.gonthier@serenity-expertise.com
06 31 92 91 59 - Siret: 808 720 056 00015

CABINET SEROC AUDIT
70 A AVENUE DE NORMANDIE
PLA 222 BAT E5
94150 RUNGIS
0185781800

CABINET SEROC AUDIT

ANNEXE

Exercice du 01/10/2017 au 30/09/2018

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice, dont le total est de 1 336 230.97 Euros et au compte de résultat de l'exercice présenté sous forme de liste, dont le chiffre d'affaires est de 2 015 604.07 Euros et dégageant un bénéfice de 102 390.39 Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, couvrant la période du 01/10/2017 au 30/09/2018.

Les notes et les tableaux présentés ci-après, font partie intégrante des comptes annuels.

FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

Aucun fait caractéristique méritant une information particulière pour une lecture avisée des comptes annuels n'est intervenu au cours de l'exercice clos le 30 Septembre 2018.

EVENEMENTS SIGNIFICATIFS POSTERIEURS A LA CLOTURE

Aucun évènement postérieur à la clôture de l'exercice n'est intervenu au cours de l'exercice clos le 30 Septembre 2018.

- REGLES ET METHODES COMPTABLES -
(PCG Art. 831-1/1)

SERENITY EXPERTISE SARL
20, domaine du Guichet
91810 VERT LE GRAND
s.gonthier@serenity-expertise.com
06 31 92 91 59 - Siret: 808 720 056 00015

Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général 2016.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2014-03 et des règlements ANC 2015-06 et 2016-07 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

Dérogations

A l'exception des dérogations suivantes :

Aucune dérogation aux principes comptables n'est intervenue.

ANNEXE

Exercice du 01/10/2017 au 30/09/2018

Permanence des méthodes

Les changements de méthode de présentation, survenus au cours de l'exercice, sont les suivants :

Néant

Il n'existe pas d'immobilisation décomposable.

Les amortissements sont pratiqués sur la durée d'utilisation.

Les nouvelles règles de comptabilisation des actifs par composant sont appliquées depuis l'exercice 2011.

Informations générales complémentaires

Néant

Informations relatives au CICE

Le CICE 2017 totalisait un montant de 6.392 euros. Il a pour objet le financement des efforts de l'entreprise en matière d'investissement, de formation, de recrutement, de prospection de nouveaux marchés.

Il n'a donc permis ni de financer une hausse de la part des bénéfices distribués, ni d'augmenter les rémunérations des dirigeants.

Il a été comptabilisé en déduction des frais de personnel un produit à recevoir relatif à l'application du CICE (crédit d'impôt compétitivité emploi) de 2018 pour un montant de 982 euros. Il s'agit d'une provision, le montant définitif ne pourra être déterminé qu'à la fin de l'année civile 2018.

La société n'a demandé aucun préfinancement au titre de ce mécanisme.

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -

SERENITY EXPERTISE SARL

20, domaine du Guichet
91810 VERT LE GRAND

s.gonthier@serenity-expertise.com

06 31 92 91 59 - Siret: 808 720 056 00015

ANNEXE

Exercice du 01/10/2017 au 30/09/2018

Etat des immobilisations

	Valeur brute début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluations	Acquisitions
Frais d'établissements et de développement TOTAL	1 455		
Autres postes d'immobilisations incorporelles TOTAL	688		1 200
Installations techniques, Matériel et outillage industriel	197 407		87 669
Installations générales agencements aménagements divers	13 207		
Matériel de transport	42 614		
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	12 768		542
TOTAL	265 995		88 211
TOTAL GENERAL	268 138		89 411

	Diminutions		Valeur brute en fin d'exercice	Réévaluation Valeur d'origine fin exercice
	Poste à Poste	Cessions		
Frais établissement et de développement TOTAL			1 455	1 455
Autres immobilisations incorporelles TOTAL		688	1 200	1 200
Installations techniques, Matériel et outillage industriel		3 638	281 438	281 438
Installations générales agencements aménagements divers			13 207	13 207
Matériel de transport		11 725	30 889	30 889
Matériel de bureau et informatique, Mobilier		878	12 431	12 431
TOTAL		16 241	337 965	337 965
TOTAL GENERAL		16 929	340 620	340 620

Etat des amortissements

Situations et mouvements de l'exercice	Montant début d'exercice	Dotations de l'exercice	Diminutions Reprises	Montant fin d'exercice
Frais établissement recherche développement TOTAL	1 455			1 455
Autres immobilisations incorporelles TOTAL	688	209	688	209
Installations techniques, Matériel et outillage industriel	99 828	48 245	2 732	145 341
Installations générales agencements aménagements divers	11 271	1 321		12 592
Matériel de transport	25 014	7 340	11 725	20 629
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	9 954	1 541	878	10 617
TOTAL	146 066	58 447	15 335	189 178
TOTAL GENERAL	148 209	58 656	16 023	190 842

Ventilation des dotations de l'exercice	Amortissements linéaires	Amortissements dégressifs	Amortissements exceptionnels	Amortissements dérogatoires	
				Dotations	Reprises
Autres immob.incorporelles TOTAL		209			
Instal.techniques matériel outillage indus.	48 245				
Instal.générales agenc.aménag.divers	1 321				
Matériel de transport	7 340				
Matériel de bureau informatique mobilier	1 503	38			
TOTAL	58 409	38			
TOTAL GENERAL	58 409	247			

SERENITY EXPERTISE SARL

20, domaine du Guichet
91810 VERT LE GRAND
s.gonthier@serenity-expertise.com
06 31 92 91 59 - Siret: 808 720 058 00015

ANNEXE

Exercice du 01/10/2017 au 30/09/2018

Etat des provisions

Provisions pour dépréciation	Montant début d'exercice	Augmentations Dotations	Diminutions Montants utilisés	Diminutions Montants non utilisés	Montant fin d'exercice
Sur comptes clients	343 159	87 991	70 785		360 365
TOTAL	343 159	87 991	70 785		360 365
TOTAL GENERAL	343 159	87 991	70 785		360 365
Dont dotations et reprises d'exploitation		87 991	70 785		

Etat des échéances des créances et des dettes

Etat des créances	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Prêts	3 000		3 000
Clients douteux ou litigieux	426 085	0	426 085
Autres créances clients	730 277	730 277	
Impôts sur les bénéfices	14 252	14 252	
Taxe sur la valeur ajoutée	98 241	98 241	
Divers état et autres collectivités publiques	1 765	1 765	
Débiteurs divers	13 154	13 154	
Charges constatées d'avance	14 775	14 775	
TOTAL	1 301 549	872 464	429 085
Montant des prêts accordés en cours d'exercice	3 000		
Montant des remboursements obtenus en cours d'exercice	500		

Etat des dettes	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Emprunts et dettes ets crédit à 1 an maximum à l'origine	76	76		
Fournisseurs et comptes rattachés	507 088	507 088		
Personnel et comptes rattachés	50 952	50 952		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	41 050	41 050		
Taxe sur la valeur ajoutée	119 223	119 223		
Autres impôts taxes et assimilés	3 259	3 259		
Groupe et associés	18 169	18 169		
Autres dettes	12 824	12 824		
TOTAL	752 640	752 640		

Composition du capital social

(PCG Art. 831-3 et 832-13)

Différentes catégories de titres	Valeurs nominales en euros	Nombre de titres			
		Au début	Créés	Remboursés	En fin
Parts sociales	100.0000	600			600

SERENITY EXPERTISE SARL
20, domaine du Guichet
91810 VERT LE GRAND
s.gonthier@serenity-expertise.com
06 31 92 91 59 - Siret: 808 720 056 00015

ANNEXE

Exercice du 01/10/2017 au 30/09/2018

Provision spéciale de réévaluation

Néant

Variations de la réserve de réévaluation

Néant

Frais d'établissement

(Code du Commerce Art.R 123-186, al.4)

	Valeurs	Taux d'amortissement
Frais de constitution	1 455	
Total général	1 455	

SERENITY EXPERTISE SARL
20, domaine du Guichet
91810 VERT LE GRAND
s.gonthier@serenity-expertise.com
06 31 92 91 59 - Siret: 808 720 056 00015

ANNEXE

Exercice du 01/10/2017 au 30/09/2018

Frais de recherche appliquée et de développement

(PCG Art. 831-2/2.1)

Néant

Fonds commercial

(Code du Commerce Art. R 123-186; PCG Art. 831-2/10)

Néant

Evaluation des immobilisations corporelles

La valeur brute des éléments corporels de l'actif immobilisé correspond à la valeur d'entrée des biens dans le patrimoine compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, y compris les droits de mutation, honoraires et frais d'actes.

Evaluation des amortissements

Les méthodes et les durées d'amortissement retenues ont été les suivantes :

Catégorie	Mode	Durée
Frais de constitution	Linéaire	3 ans
Logiciel	Dégressif	3 ans
Agencements bureaux loués	Linéaire	10 ans
Matériels et outillages	Linéaire et Dégressif	de 3 à 5 ans
Matériel de bureau & informat.	Dégressif	3 ans
Matériel de transport	Linéaire	de 1 à 5 ans
Mobilier de bureau	Linéaire	5 ans

Titres immobilisés

(PCG Art. 831-2/20 et 832-7)

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

Créances immobilisées

(PCG Art. 831-2 7°)

Les prêts, dépôts et autres créances ont été évalués à leur valeur nominale.

SERENITY EXPERTISE SARL
20, domaine du Guichet
91810 VERT LE GRAND
s.gonthier@serenity-expertise.com
06 31 92 91 59 - Siret: 808 720 056 00015

ANNEXE

Exercice du 01/10/2017 au 30/09/2018

Evaluation des matières et marchandises

(PCG Art. 831-2)

La valeur brute des marchandises et des approvisionnements comprend le prix d'achat et les frais accessoires.

Evaluation des produits et en cours

(PCG Art. 831-2)

Les travaux en cours ont été évalués à leur coût de production. Les charges indirectes de travaux ont été prises en compte sur la base des capacités normales de prestation de l'entreprise, à l'exclusion de tous coûts de sous activité et de stockage.

Dépréciation des stocks

(PCG 831-2/3.2 et 831-2/6)

Les stocks et en cours ont, le cas échéant, été dépréciés par voie de provision pour tenir compte de leur valeur actuelle à la date de clôture de l'exercice.

Opérations à long terme

Néant

Produits nets partiels sur travaux en cours

Néant

SERENITY EXPERTISE SARL

20, domaine du Guichet

91810 VERT LE GRAND

s.gonthier@serenity-expertise.com

06 31 92 91 59 - Siret: 808 720 056 00015

Evaluation des créances et des dettes

Les créances et dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Dépréciation des créances

(PCG Art. 831-2/3)

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

Evaluation des valeurs mobilières de placement

Néant

Dépréciation des valeurs mobilières

(PCG Art. 831-2/3)

Néant

ANNEXE

Exercice du 01/10/2017 au 30/09/2018

Disponibilités en devises

(PCG Art. 420-7 et 420-8)

Néant

Produits à recevoir

Montant des produits à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan	Montant
Créances clients et comptes rattachés	197 846
Autres créances	10 765
Total	208 611

Charges à payer

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Montant
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	76
Dettes fiscales et sociales	62 202
Autres dettes	7 600
Total	69 878

Charges et produits constatés d'avance

Charges constatées d'avance	Montant
Charges d'exploitation	14 775
Total	14 775

Primes de remboursement des obligations

(Code du Commerce Art. R 123-185; PCG Art.831-3)

Néant

Ecart de conversion sur créances et dettes en monnaies étrangères

(PCG Art. 946-66 et 947-76)

Néant

SERENITY EXPERTISE SARL
20, domaine du Guichet
91810 VERT LE GRAND
s.gonthier@serenity-expertise.com
06 31 92 91 59 - Siret: 808 720 056 00015

ANNEXE

Exercice du 01/10/2017 au 30/09/2018

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU COMPTE DE RESULTAT -

Effectif moyen

(PCG Art. 831-3)

	Personnel salarié
Cadres	4
Employés	3
Total	7

- ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS -

Dettes garanties par des sûretés réelles

(PCG Art. 531-2/9)

Néant

Engagements financiers

(PCG Art. 531-2/9)

Engagements donnés

Néant

Engagements reçus

Néant

SERENITY EXPERTISE SARL
20, domaine du Guichet
91810 VERT LE GRAND
s.gonthier@serenity-expertise.com
06 31 92 91 59 - Siret: 808 720 056 00015

ANNEXE

Exercice du 01/10/2017 au 30/09/2018

Crédit bail

(Code monétaire et financier R 313-14; PCG Art.531-2/9)

Néant

Engagement en matière de pensions et retraites

(PCG Art. 531-2/9, Art. 832-13)

La société n'a signé aucun accord particulier en matière d'engagements de retraite. Ces derniers se limitent donc à l'indemnité conventionnelle de départ à la retraite. Aucune provision pour charge n'a été comptabilisée au titre de cet exercice.

Compte personnel de formation

La loi du 5 mars 2014 a remplacé le droit individuel à la formation (DIF) par le compte personnel de formation (CPF) à compter du 01 janvier 2015. Elle ouvre pour les salariés bénéficiant d'un contrat de travail à durée indéterminée de droit privé, un droit à la formation d'une durée de 24 heures par an pendant les cinq premières années, puis 12 heures par an, pour une durée de travail à temps complet, jusqu'au plafond de 150 heures.

Afin d'assurer la transition entre les deux dispositifs, le solde des heures acquises au 31 décembre 2014 au titre du droit individuel à la formation est reportable au CPF et peut être utilisé jusqu'au 01 janvier 2021, soit pour la société un total de 154,89 heures.

Liste des filiales et participations

(Code du Commerce Art. L 233-15; PCG Art. 831-3 et 832-13)

Néant

SERENITY EXPERTISE SARL
20, domaine du Guichet
91810 VERT LE GRAND
s.gonthier@serenity-expertise.com
06 31 92 91 59 - Siret: 808 720 056 00015

A.S.2.R.

Société par actions simplifiée au capital de 250.200 €
Siège social : 118 avenue Beaurepaire - 94100 SAINT MAUR DES FOSSES
502 266 968 RCS CRETEIL

PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DE L'ASSEMBLEE GENERALE
DU 15 MARS 2019

AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE CLOS LE 30 SEPTEMBRE 2018
RESOLUTION PROPOSEE ET ADOPTEE

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, sur proposition du Président, décide d'affecter le résultat de l'exercice, soit un bénéfice de 102.390 € de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice.....	102.390 €
Auquel s'ajoute le compte « AUTRES RESERVES ».....	205.981 €

Soit un bénéfice distribuable de.....	308.371 €
 A titre de DIVIDENDES aux associés, la somme de	 60.000 €
 Le solde, soit la somme de.....	 248.371 €
au compte AUTRES RESERVES	

Il sera donc distribué un dividende de 100 € par action qui sera mis en paiement à compter du 1^{er} avril 2019. Conformément à la loi, nous vous précisons que les sommes mises en distribution sont intégralement éligibles au prélèvement forfaitaire unique (PFU), ou sur option, au barème progressif sur l'impôt sur le revenu après déduction de l'abattement de 40 % sur les dividendes et revenus assimilés.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Pour extrait certifié conforme,
Le Président,
Amilcar RODRIGUES

